

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 9 mai 2016, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 2100, rue Norman.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'installation de trois enseignes en façade avant du bâtiment, et ce, bien que le règlement ne permette que deux enseignes en façade avant pour les établissements industriels;
- De permettre qu'une enseigne en lettres détachées apposée à plat sur le bâtiment comporte quatre sigles dépassant par le bas la dimension verticale permise par le texte, et ce, bien que le règlement stipule qu'un seul sigle peut dépasser par le bas la dimension verticale permise pour le texte.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 21 avril 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of May 9, 2016 at 8 p.m., in the council chambers, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to zoning By-law number 2710, regarding the immovable located at 2100, rue Norman.

This exemption would:

- Allow three signs to be installed on the front façade of the building, despite the fact that the By-law allows industrial establishments to have only two signs on the front façade;
- Allow a sign in detached letters, placed flat against the building, to have four logos exceeding at the bottom the vertical dimension allowed by the text, despite the fact that the By-law stipulates that only one logo may exceed, at the bottom, the vertical dimension allowed for the text.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this April 21, 2016.